DEPARTEMENT DU GARD
COMMUNE DE JONQUIERES SAINT VINCENT

CONSEIL MUNICIPAL N°01/2019
Jeudi 31 janvier 2019 à 19h00 – Hôtel de Ville

COMPTE-RENDU

Le trente et un janvier deux mille dix-neuf, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal convoqué le vingt-quatre janvier précédent s'est réuni en l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FOURNIER, Maire.
Présents : Jean-Marie FOURNIER, Catherine CLIMENT, Thierry PESENTI, Delphine POIRIER, Éric ORTIZ, Brigitte GAYAUD, Frédéric MARTIN, Régis BLAYRAT, Christian GOMEZ, Marie-Dominique MICHELET, Sébastien ANDEVERT, Cyril QUIOT, Myriam SEVENERY, Victor DEBSKI, Michel PERIER, Marie-Jeanne MARIN, Claude CADENAT.
Absents : Géraldine HUGUES, Danièle BARON (procuration à MD. MICHELET), Sandrine CARRIERE, Mustapha ES SHAITI, Mélanie SALLE, Jennifer MOURET.
Nombre de membres présents : 17 Absents : 6 Suffrages exprimés : 18
Secrétaire de séance : Sébastien ANDEVERT.

* * *

1 - Procès-verbal de séance du 20 décembre 2018

Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire
Le procès-verbal de séance du 20 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité sans observation.

2 - Demande de subventions pour la construction d'un groupe scolaire au titre de la DETR 2019

Rapporteur : Eric ORTIZ, adjoint délégué aux travaux
Monsieur le Préfet du Gard a lancé l'appel à projets éligibles à la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR) qui fait cette année l'objet d'un dossier commun avec les contrats territoriaux du Département. Considérant que la demande formulée en 2018 pour la construction d'un groupe scolaire élémentaire n'a pas abouti, il est proposé de la renouveler en 2019.
Pour mémoire, le projet porte sur 16 classes du CP au CM2, un projet d'unité d'enseignement élémentaire pour les enfants atteints de troubles du spectre autistique (UEE-TSA), une cuisine et un réfectoire, ainsi qu'un espace administratif. A ce jour, le plan de financement de l'opération s'établit comme suit :

DEPENSES			RECETTES	
	HT	TTC		MONTANT
Etudes / AMO	47000	56400	Commune	3 844 432
1ère phase construction	3 949 400	4 739 280	FCTVA	1 031 090
2ème phase construction	1 241 535	1 489 842	Etat / DETR+FSI	800 000
			Département	610 000
Total	**5 237 935**	**6 285 522**		**6 285 522**

Vote à l'unanimité

3 - Demande de subvention pour la seconde phase de mise en accessibilité des établissements publics communaux, au titre du Contrat de Ruralité 2019

Rapporteur : Eric ORTIZ, adjoint délégué aux travaux
Par délibération en date du 17 septembre 2015, le Conseil Municipal avait approuvé son agenda d'accessibilité programmée des établissements communaux recevant du public (ADAP), validé par Monsieur le Préfet du Gard le 27 janvier 2016. Une première phase de travaux de mise en conformité des bâtiments aux normes d'accessibilité a été réalisée en 2016-2017, et ont concerné l'école maternelle, la cantine, l'école Fontcouverte, la médiathèque, la salle du Lavoir et le Foyer 3ème âge.
Afin de respecter le calendrier prévisionnel de l'ADAP, il conviendrait d'initier une seconde phase de travaux en 2019, qui porterait sur le bureau de Poste, la crèche, l'église Saint Michel, l'église Saint

Vincent, le poste de Police municipale, et, à la demande de Monsieur le Maire, les sanitaires du centre socioculturel. Le coût total prévisionnel est de l'ordre de 76.677€.
Préalablement, il conviendrait d'actualiser le diagnostic d'accessibilité réalisé en 2015, en faisant à nouveau appel au bureau d'études ACCEO (ex A2CH) de Lattes (Hérault).
Le plan de financement prévisionnel de l'opération s'établit comme suit :

DEPENSES			RECETTES	
	HT	TTC		MONTANT
Actualisation ADAP	8 333	10 000	Commune	28.893
Travaux accessibilité	63.877	76 677	Région (40% HT)	28.892
			Contrat de Ruralité (40% HT)	28.892
Total	**72.230**	**86.677**		**86 677**

Vote à l'unanimité

4 – Demande de subvention pour l'aménagement du parking Rambert au titre du produit des amendes de police 2019

Rapporteur : Eric ORTIZ, adjoint délégué aux travaux
Le terrain dit Rambert, entre la rue du Marché et la rue de l'Ecole Maternelle, a été acquis par la municipalité en 2008 pour l'aménagement d'un parking aux abords immédiats des écoles Li Droulets et Fontcouverte. Cet aménagement avait été limité à la démolition du bâti existant et à la mise à niveau du revêtement de sol de type graves non traités (GNT), et le terrain se trouve aujourd'hui en mauvais état tandis que le défaut d'assainissement pluvial du terrain génère fréquemment le glissement de terre et de graviers vers la chaussée de la rue du Marché.
Il est donc proposé d'aménager plus durablement le parking avec la réalisation d'un revêtement enrobé, un éclairage public, une signalisation verticale et horizontale, une collecte des eaux de ruissellement, et la création de deux accès sur la rue du Marché. Cet aménagement permettra la création de 66 places de stationnement, dont deux pour les personnes à mobilité réduite.
Le coût total prévisionnel des travaux est évalué à 107.278 €TTC.
Le plan de financement prévisionnel de l'opération s'établit ainsi :

DEPENSES			RECETTES	
	HT	TTC		MONTANT
Voirie – Trottoirs – Espaces verts	80 824	96 988	Commune	71 519
Assainissement pluvial	5 854	7 025	Amendes de police	35 760
Eclairage public	2 722	3 266	(40% du coût HT)	
Total	**89 400**	**107 279**		**107 279**

Vote à l'unanimité

5 – Acquisition d'une licence IV de débit de boissons

Rapporteur : Cyril QUIOT, conseiller municipal délégué aux festivités
La commune de Redessan a récemment manifesté son intention de se séparer de la licence de débit de boissons de 4ème catégorie dont elle est propriétaire, et la commission des Festivités a souhaité connaître les conditions de transfert de cette licence dans la perspective des prochaines manifestations festives qui seront organisées autour du centre socioculturel, dont la fête votive.
La détention d'une licence IV permettrait en effet à la commune de mieux maîtriser la vente et la consommation d'alcools durant ces manifestations, tandis que les débits de boissons permanents, actuellement présents sur la commune, ne peuvent géographiquement transférer l'exploitation de leur licence. Le prix demandé par la commune de Redessan s'élève à 15.000€ ; l'exploitation de la licence ferait l'objet d'une délégation par voie de convention avec une personne publique ou privée détentrice du permis d'exploiter une telle licence, après mise en concurrence. La commune encaisserait ainsi un loyer dont le montant sera à déterminer. Il est donc proposé d'acquérir cette licence IV.

Vote à l'unanimité

6 – Acquisition des terrains d'assiette de la nouvelle voie de liaison du quartier Peire Fioc

Rapporteur : Thierry PESENTI, adjoint délégué à l'urbanisme

Par délibération en date du 21 juin 2018, le Conseil Municipal avait approuvé le projet de création d'une nouvelle voie d'accès au quartier Peire Fioc, prioritairement destinée à la desserte de la halle des sports en voie de construction, puis, à terme, du groupe scolaire et de l'urbanisation inscrite au plan local d'urbanisme. Le Conseil avait par ailleurs approuvé l'acquisition des terrains d'assiette de l'opération au prix de 10€HT/m², conforme au prix d'acquisition des terrains d'assiette de la halle des sports par la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence. Au terme du bornage réalisé par le cabinet LESENNE-MARTINEZ de Nîmes, l'emprise totale des terrains à acquérir à titre onéreux s'élève précisément à 4.137m² soit un coût total d'acquisition de 41.370€, à laquelle s'ajoutent 9.011m² rétrocédés gracieusement par la CCBTA. La commune s'acquittera des frais d'acte.

Vote à l'unanimité

7 – Convention financière 2019 avec l'association « Les Petits Joncs »

Rapporteur : Delphine POIRIER, adjointe déléguée à l'enfance et jeunesse

Conformément aux obligations réglementaires en matière de subvention aux associations d'un montant supérieur à 23.000€, il est proposé de renouveler la convention de partenariat financier conclue depuis 2010 avec l'association Les Petits Joncs, gestionnaire de la crèche.

Cette convention rappelle les engagements respectifs de la commune et de l'association, ainsi que les modalités de versement de la subvention annuelle de fonctionnement.

Le besoin de financement de la crèche s'élève à 95.000€ pour 2019. Il est proposé de valider cette subvention d'équilibre mais il a été convenu avec l'équipe dirigeante de la crèche qu'une démarche de délégation de service public allait être mise en œuvre pour modifier le mode actuel de gouvernance inadapté à l'évolution réglementaire et à la pérennisation financière de la structure.

Vote à l'unanimité

8 – Convention financière 2019 avec l'association Comité des Fêtes

Rapporteur : Cyril QUIOT, conseiller municipal délégué aux festivités

Comme chaque année, il est proposé de conclure avec l'association Comité des Fêtes, une convention de partenariat financier pour l'animation festive de la commune, conformément aux dispositions réglementaires en matière de subvention aux associations d'un montant supérieur à 23.000€. Cette convention rappelle les engagements respectifs de la commune et de l'association, ainsi que les modalités de versement de la subvention annuelle de fonctionnement.

Le programme 2019 comporte quatre grandes manifestations : la fête votive, deux vide-greniers, et une soirée « Fête de la Bière ».

L'association sollicite le même montant de subvention qu'en 2018, soit 35.000€.

Vote à l'unanimité

9 – Renouvellement de la convention d'animation d'un ALSH périscolaire

Rapporteur : Brigitte GAYAUD, adjointe déléguée aux affaires scolaires

Depuis le 1er septembre 2015, la commune confie l'animation de l'accueil périscolaire de loisirs sans hébergement au Centre Social Soleil Levant de Manduel. La convention d'animation avait été conclue pour une durée de trois ans, et s'est donc achevée le 31 août dernier : il importe donc de procéder à son renouvellement avec effet rétroactif au 1er septembre 2018.

Pour mémoire, l'ALSH périscolaire porte sur un accueil durant les jours d'activités scolaires, soit les lundi, mardi, jeudi et vendredi, le matin de 7h30 à 9h00, le soir de 17h00 à 18h30, et durant le temps méridien en accompagnement du repas scolaire, de 12h00 à 14h00.

Le coût total prévisionnel de la prestation, pour l'année 2019, s'élève à 124.914€.

Afin de faire coïncider les prestations d'ALSH périscolaire avec celles de l'ALSH extrascolaire, relatives aux mercredis et aux vacances scolaires, il est proposé de conclure la nouvelle convention pour une durée d'un an, deux fois renouvelable, soit une échéance maximale au 31 août 2021.

Vote à l'unanimité

10 – Avenant à la convention d'animation d'un ALSH extrascolaire

Rapporteur : Delphine POIRIER, adjointe déléguée à l'enfance et à la jeunesse
Par délibération en date du 14 septembre 2017, le Conseil Municipal avait approuvé le renouvellement de la convention d'animation d'un accueil de loisirs extrascolaire sans hébergement, avec le Centre Social Soleil Levant de Manduel. Cette convention a été conclue pour une durée d'un an, trois fois renouvelable, soit une échéance prévisionnelle au 31 août 2021.
Pour mémoire, l'ALSH extrascolaire porte sur l'accueil du mercredi, en temps scolaire, et durant les vacances scolaires, à l'exception des vacances de Noël et de la deuxième quinzaine du mois d'août.
Le coût de la prestation doit chaque année faire l'objet d'une actualisation par voie d'avenant, le cas échéant : c'est ainsi que le coût prévisionnel 2019 s'élève à 50.813€.

Vote à l'unanimité

11 – Instauration d'une prime exceptionnelle « pouvoir d'achat » pour le personnel communal

Rapporteur : Catherine CLIMENT, 1ère adjointe, déléguée au personnel communal
Le 10 décembre dernier, Monsieur le Président de la République a décrété un état d'urgence économique et sociale, et la loi du 24 décembre 2018 a instauré plusieurs mesures permettant d'y répondre, dont la possibilité, pour les employeurs, de verser à leurs salariés une prime exceptionnelle exonérée d'impôts et de prélèvements sociaux pour soutenir le pouvoir d'achat des ménages.
Cette mesure ne s'applique pas à la fonction publique, toutefois il est proposé d'en retenir le principe pour participer, au modeste niveau de la collectivité communale, à cet effort demandé au niveau national mais dont peuvent directement bénéficier nos employés municipaux.
Le montant de cette prime exceptionnelle dite « pouvoir d'achat » s'élèverait à 100€ net, et ferait l'objet d'un versement unique avec le traitement du mois de février ; elle ne serait pas proratisée en fonction du temps de travail, et elle concernerait l'ensemble des agents de catégorie C ainsi que les agents contractuels.

Vote à l'unanimité

12 – Complément de rémunération des agents recenseurs

Rapporteur : Catherine CLIMENT, 1ère adjointe, déléguée au personnel communal
Par délibération en date du 25 octobre 2018, le Conseil Municipal avait fixé les conditions de rémunération des agents recenseurs recrutés pour le recensement de la population qui se déroule actuellement, du 17 janvier au 16 février 2019. Le recrutement s'est avéré difficile en raison de la faiblesse du nombre de candidats répondant au profil attendu, et les conditions même du recensement, dans un contexte social tendu depuis plusieurs semaines, sont particulièrement compliquées pour les agents recrutés.
Or le résultat du recensement est important pour la commune, en termes budgétaires et en termes urbanistiques et sociaux, et il est donc essentiel que le taux de logements recensés soit le plus élevé possible. Aussi, il est proposé d'instaurer une rémunération complémentaire fixe de 100€ au niveau de chacun des districts de recensement dès lors que le taux de logements non enquêtés ne sera pas supérieur à 3% (hors logements vacants).

Vote à l'unanimité

13 – Régulation des collections de la médiathèque municipale

Rapporteur : Frédéric MARTIN, adjoint délégué à la culture
La régulation périodique des collections de la Médiathèque municipale permet l'élimination des ouvrages dégradés, inutiles, ou obsolètes, ainsi que le retrait des journaux et magazines ne présentant plus d'intérêt d'actualité. La régulation consiste en une mise au pilon, c'est-à-dire à la destruction des documents en cas de mauvais état physique, ou en dons à d'autres établissements intéressés, qu'il s'agisse d'établissements sanitaires ou d'associations caritatives.
Un état des documents à extraire des collections est donc soumis au Conseil Municipal pour approbation de leur déclassement et de leur destruction : il est ainsi proposé d'éliminer 637 documents, dont de nombreux périodiques obsolètes.

Vote à l'unanimité

14 – Mutualisation du service d'application du R.G.P.D.

Rapporteur : Sébastien ANDEVERT, conseiller municipal délégué à la communication
En séance du 24 mai 2018, le Conseil Municipal avait été informé de l'obligation de mise en œuvre d'un Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) instauré par l'Union Européenne.
Pour rappel, il s'agit d'une part d'améliorer la protection des personnes concernées, à la faveur d'un traitement mieux sécurisé des données à caractère personnel que la collectivité est susceptible de collecter et de détenir ; et d'autre part de responsabiliser les acteurs de ce traitement, et donc les collectivités, sur la nécessité et les enjeux de cette protection.
Le Conseil Municipal avait également été informé d'une démarche de mutualisation entreprise avec la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence pour la mise en œuvre du RGPD, et il est ainsi proposé aux communes qui le souhaitent la conclusion à titre gracieux d'une convention de participation à ce service. Les conditions préalables de participation de la commune sont réunies, et il est donc proposé de conclure cette convention avec la Communauté de Communes.

Vote à l'unanimité

15 - Actualités de la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence

Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire – Pour information
Présentation sommaire des travaux communautaires :

- Bureau Délibératif et bureau non délibératif du 10 décembre 2018.
- Bureau délibératif du 14 janvier 2019.
- Conseil Communautaire du 28 janvier 2019.
- Réunion du comité de pilotage du Programme Local de l'Habitat pour la présentation du bilan triennal des actions 2015-2017, le 15 janvier 2019.

16 - Décisions du maire

Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire
Aucune décision n'a été prise depuis le début de l'année, et cette question est donc sans objet.

17 - Questions diverses

- Mobilisation des élus pour la surveillance de la traversée de la commune par la course cycliste Etoile de Bessèges le jeudi 7 février 2019 (E. ORTIZ).
- Message de M. le Président de la CCBTA à la suite d'une action contentieuse intentée contre les sanctions disciplinaires infligées à un agent communautaire pour vol (JM. FOURNIER).
- Organisation des bureaux de vote pour les Elections européennes du dimanche 26 mai 2019 (C. CLIMENT).
- Mise à disposition du public d'un registre de doléances dans le cadre du Grand Débat National (M. SEVENERY, JM. FOURNIER)
- Diffusion prochaine d'une émission télévisée consacrée à l'huilerie coopérative de Beaucaire (C. GOMEZ).
- Point climatique (R. BLAYRAT).
- Démarrage des travaux de construction de la Halle des Sports d'ici la fin du mois de février (JM. FOURNIER)
- Remerciements et félicitations pour l'organisation et le succès de la Fête de la Saint Vincent (C. CADENAT).

La séance est levée à 20h45.

MAIRIE DE JONQUIERES-ST-VINCENT (30300)

Le Maire,
Jean-Marie FOURNIER